



Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes

Préparé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
en collaboration avec le Gouvernement de la nation crie

2020



Objet du document

Le présent document sert à synthétiser la version de travail de la Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes, qui est disponible sur demande.

But de la Stratégie

La Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes a pour but de maintenir les habitats associés aux peuplements mixtes tout en mettant en valeur la ressource forestière. Cela se fait en considérant l'importance des peuplements mixtes en tant qu'habitats fauniques et leur rareté dans le territoire. La Stratégie permet également une gestion applicable à l'échelle des aires de trappe des communautés cries concernées.

Maintien de peuplements mixtes matures dans chacune des aires de trappe

Des peuplements mixtes matures doivent être maintenus en tout temps dans chaque aire de trappe. La quantité à maintenir diffère d'une aire de trappe à l'autre : elle est basée sur la proportion naturelle de peuplements mixtes matures estimée pour chacune d'entre elles.



Pourquoi?

Les peuplements mixtes composés d'un mélange d'essences feuillues et résineuses ont une richesse particulière en forêt boréale. L'entremêlement de feuillus et de résineux permet de fournir nourriture et abri pour plusieurs espèces fauniques.

Ce sont des habitats d'hiver très importants pour l'orignal. Les peuplements mixtes sont aussi fréquentés par le lièvre d'Amérique et la martre d'Amérique. Ils sont essentiels pour plusieurs autres espèces, dont certains pics.



Selon des entrevues réalisées auprès de maîtres de trappe et de chasseurs cris, les peuplements mixtes matures constituent leur garde-manger. Ce sont des endroits connus depuis des générations pour chasser l'orignal en hiver.



Qu'est-ce qu'on entend par « mature »?

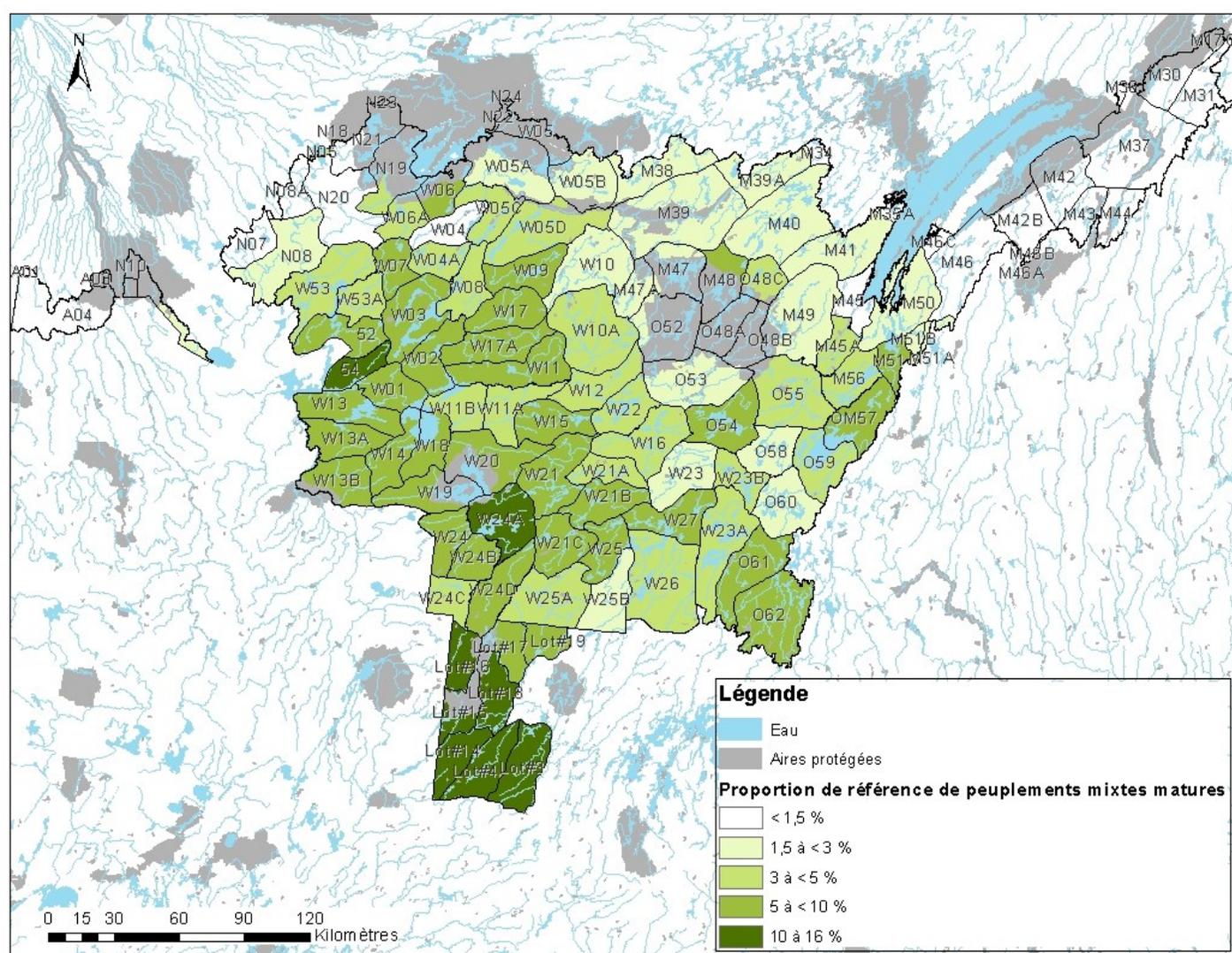
Pour les peuplements mixtes d'Eeyou Istchee, l'âge de 60 ans a été identifié comme âge de maturité. À cet âge, les peuplements mixtes sont intéressants pour la martre d'Amérique, les pics et l'orignal.

Comment la proportion de référence de peuplements mixtes matures est-elle estimée?

Les peuplements mixtes poussent sur certains types de milieux particuliers, tels que les collines bien drainées. Ils sont absents dans d'autres milieux, tels que les forêts humides.

La proportion naturelle de peuplements mixtes matures a été estimée en se basant sur deux principaux éléments : (1) la proportion de milieux favorables au développement de peuplements mixtes dans l'aire de trappe et (2) le cycle des perturbations naturelles (fréquence des feux de forêt).

Dans les aires de trappe où les peuplements mixtes matures étaient plus abondants que l'estimation de proportion naturelle, la proportion de référence a été adaptée à la hausse pour correspondre à l'état actuel de l'aire de trappe. Dans les autres aires de trappe, la proportion naturelle devient la référence.



Carte 1. Proportion de référence de peuplements mixtes matures pour chaque aire de trappe. Elle varie de 0,1 à 16 % de la superficie productive, selon l'aire de trappe.

Quelle superficie par aire de trappe?

Le tableau 3, en annexe de ce document, présente la superficie de peuplements mixtes matures à maintenir pour chacune des aires de trappe.



Comment la proportion de peuplements mixtes à maintenir a-t-elle été définie?

La quantité de peuplements mixtes matures à maintenir en tout temps dans chacune des aires de trappe est basée sur leur proportion de référence et sur la notion de seuil critique d'habitat.

Il faut maintenir suffisamment d'habitats pour permettre le maintien des espèces sensibles à l'aménagement forestier. Le seuil critique d'habitat pour les espèces sensibles varie entre 30 et 40 %. Trois (3) types de seuils différents sont appliqués dans la Stratégie (tableau 1). Le choix du type de seuil est influencé par la rareté relative des peuplements mixtes dans l'aire de trappe.

Tableau 1. Types de seuils de maintien de peuplements mixtes matures et caractéristiques des aires de trappe qui y sont associées.

Type de seuil	Proportion de référence de l'aire de trappe
40 % de la proportion de référence	3 % et plus
50 % de la proportion de référence	1,5 % à moins de 3 %
Maintien des peuplements mixtes (jusqu'à ce que le double de la proportion de référence soit atteint)	Moins de 1,5 %

Le tableau 2 explique comment évaluer la superficie à maintenir dans une aire de trappe. Il faut d'abord multiplier la proportion de référence par la superficie productive de l'aire de trappe pour obtenir la superficie de référence (a). Puis, multiplier cette superficie par le type de seuil approprié (b). On obtient la superficie à maintenir en tout temps (c).

Tableau 2. Exemple de calcul du seuil de maintien de peuplements mixtes matures basé sur le seuil critique d'habitat de 40 % pour une aire de trappe fictive.

Superficie de référence de peuplements mixtes matures (a)	Type de seuil (b)	Superficie minimale de peuplements mixtes matures à maintenir (c = a * b)
3 400 ha (8,5 %)	40 %	1 360 ha (3,4 %)

Des peuplements mixtes pourront-ils être récoltés?

Une stratégie d'aménagement doit pouvoir permettre la récolte de peuplements mixtes. La possibilité ou non de faire de la récolte dépend de l'état de l'aire de trappe. S'il y a moins de peuplements mixtes matures que le minimum établi, la récolte des peuplements mixtes n'est pas possible dans l'aire de trappe. Lorsque de jeunes peuplements mixtes deviendront matures, il sera possible de récolter une partie de ceux-ci, tout en respectant le seuil à maintenir.

Le tableau 2 présente l'état de chacune des aires de trappe par rapport au minimum à maintenir, ainsi que la possibilité ou non d'y récolter des peuplements mixtes. Les exemples suivants permettent d'illustrer les divers cas possibles.

Cas n° 1 : Superficie de peuplements mixtes matures au-dessus du seuil à maintenir

Il sera possible de récolter des peuplements mixtes. Cette récolte doit être faite tout en s'assurant que la quantité minimale est respectée en tout temps.

Cas n° 2 : Superficie de peuplements mixtes matures sous le seuil à maintenir

Il ne sera pas possible de récolter des peuplements mixtes. Lorsque les jeunes peuplements mixtes deviendront matures et que la quantité minimale sera surpassée, il sera possible d'en récolter une partie.

Cas n° 3 : Aire de trappe où il faut maintenir les peuplements mixtes matures

Dans ces aires de trappe, où les peuplements mixtes sont naturellement très rares, la récolte de ceux-ci ne sera pas planifiée. Par ailleurs, si la proportion de peuplements mixtes matures venait à augmenter de façon très importante dans les prochaines décennies, il y aurait possibilité de récolter une partie de ces peuplements mixtes excédentaires.

Exceptions opérationnelles

Bien que la récolte ne puisse viser directement les peuplements mixtes dans les cas n° 2 et n° 3, il est possible que des fragments de ceux-ci soient récoltés exceptionnellement. Par exemple, si l'évitement d'un peuplement mixte causait une contrainte importante d'accès. Dans tous les cas, le maître de trappe sera consulté et l'aménagiste devra expliquer la situation.

Comment le renouvellement des peuplements mixtes sera-t-il assuré?

Il pourra y avoir des traitements sylvicoles afin d'aider à gérer la composition des peuplements. Dans une aire de trappe où les jeunes peuplements mixtes seront en quantité insuffisante, on pourra viser à maintenir ou à augmenter leur proportion. Dans le cas où les jeunes peuplements mixtes seront plus abondants que leur proportion naturelle, on pourrait viser le retour d'une partie de ceux-ci en peuplements résineux.

Tableau 3. Seuils de peuplements mixtes matures par aire de trappe.

Aire de trappe	Superficie (ha) et proportion (%) de référence de peuplements mixtes matures (ha)	Type de seuil	Superficie (ha) et proportion (%) de peuplements mixtes matures à maintenir	Superficie (ha) de peuplements mixtes matures dans aire de trappe (à jour en 2019)	Récolte de peuplements mixtes possible?	Peuplements mixtes de 40 à 59 ans
52	2247 ha (7,1 %)	40 %	899 ha (2,8 %)	2195 ha	Oui	0 ha
54	2435 ha (11,6 %)	40 %	974 ha (4,7 %)	2411 ha	Oui	32 ha
A01	2 ha (0,3 %)	Maintien	13 ha (1,5 %)	0 ha	Non	0 ha
A04	402 ha (1,2 %)	Maintien	804 ha (2,4 %)	416 ha	Non	23 ha
Lot#14	5421 ha (15,5 %)	40 %	2168 ha (6,2 %)	3790 ha	Oui	2706 ha
Lot#15	2128 ha (14,8 %)	40 %	851 ha (5,9 %)	1235 ha	Oui	162 ha
Lot#16	2685 ha (10,4 %)	40 %	1074 ha (4,2 %)	1536 ha	Oui	40 ha
Lot#17	2005 ha (7,8 %)	40 %	802 ha (3,1 %)	375 ha	Non	61 ha
Lot#18	5162 ha (14,3 %)	40 %	2065 ha (5,7 %)	3346 ha	Oui	724 ha
Lot#19	1344 ha (6,3 %)	40 %	537 ha (2,5 %)	703 ha	Oui	32 ha
Lot#3	5796 ha (11,8 %)	40 %	2318 ha (4,7 %)	3542 ha	Oui	2885 ha
Lot#4	4366 ha (10,1 %)	40 %	1746 ha (4 %)	2395 ha	Oui	1078 ha
M30	162 ha (0,8 %)	Maintien	325 ha (1,5 %)	53 ha	Non	6 ha
M31	408 ha (1 %)	Maintien	817 ha (2 %)	423 ha	Non	45 ha
M34	69 ha (1,4 %)	Maintien	138 ha (2,8 %)	0 ha	Non	120 ha
M35A	36 ha (0,8 %)	Maintien	73 ha (1,6 %)	2 ha	Non	0 ha
M36	3 ha (0,1 %)	Maintien	40 ha (1,5 %)	9 ha	Non	0 ha
M37	566 ha (0,7 %)	Maintien	1269 ha (1,5 %)	341 ha	Non	35 ha
M38	758 ha (1,8 %)	50 %	379 ha (0,9 %)	372 ha	Non	6 ha
M39	1739 ha (1,9 %)	50 %	869 ha (1 %)	439 ha	Non	390 ha
M39A	1042 ha (2,5 %)	50 %	521 ha (1,2 %)	243 ha	Non	496 ha
M40	2536 ha (2,9 %)	50 %	1268 ha (1,4 %)	891 ha	Non	650 ha
M41	1271 ha (2,5 %)	50 %	635 ha (1,3 %)	1049 ha	Oui	319 ha

¹ Il y a maintien lorsque la proportion naturelle est faible, soit en deçà de 1,5 %.

Tableau 3 (suite). Seuils de peuplements mixtes matures par aire de trappe.

Aire de trappe	Superficie (ha) et proportion (%) de référence de peuplements mixtes matures (ha)	Type de seuil	Superficie (ha) et proportion (%) de peuplements mixtes matures à maintenir	Superficie (ha) de peuplements mixtes matures dans aire de trappe (à jour en 2019)	Récolte de peuplements mixtes possible?	Peuplements mixtes de 40 à 59 ans
M42	170 ha (0,6 %)	Maintien	431 ha (1,5 %)	159 ha	Non	28 ha
M42B	176 ha (0,5 %)	Maintien	556 ha (1,5 %)	150 ha	Non	10 ha
M43	283 ha (1,4 %)	Maintien	565 ha (2,7 %)	0 ha	Non	0 ha
M44	63 ha (0,3 %)	Maintien	309 ha (1,5 %)	0 ha	Non	24 ha
M45	169 ha (0,9 %)	Maintien	338 ha (1,8 %)	167 ha	Non	175 ha
M45A	623 ha (3,4 %)	40 %	249 ha (1,4 %)	192 ha	Non	100 ha
M46	305 ha (0,8 %)	Maintien	610 ha (1,6 %)	81 ha	Non	19 ha
M46A	0 ha (0,2 %)	Maintien	3 ha (1,5 %)	0 ha	Non	0 ha
M46B	6 ha (0,3 %)	Maintien	27 ha (1,5 %)	6 ha	Non	0 ha
M47	217 ha (1,9 %)	50 %	108 ha (1 %)	91 ha	Non	21 ha
M47A	357 ha (2,4 %)	50 %	179 ha (1,2 %)	181 ha	Oui	4 ha
M48	825 ha (5,3 %)	40 %	330 ha (2,1 %)	825 ha	Oui	43 ha
M49	2078 ha (2,9 %)	50 %	1039 ha (1,4 %)	1090 ha	Oui	186 ha
M50	122 ha (2,2 %)	50 %	61 ha (1,1 %)	47 ha	Non	22 ha
M51	952 ha (6,9 %)	40 %	381 ha (2,8 %)	22 ha	Non	23 ha
M51A	103 ha (1,5 %)	50 %	52 ha (0,8 %)	22 ha	Non	0 ha
M51B	98 ha (1,5 %)	50 %	49 ha (0,8 %)	0 ha	Non	16 ha
M56	1206 ha (4,2 %)	40 %	483 ha (1,7 %)	524 ha	Oui	252 ha
N05	29 ha (3 %)	40 %	12 ha (1,2 %)	0 ha	Non	2 ha
N07	229 ha (1,3 %)	Maintien	459 ha (2,6 %)	11 ha	Non	0 ha
N08	1446 ha (2,5 %)	50 %	723 ha (1,2 %)	1361 ha	Oui	22 ha
N08A	127 ha (0,9 %)	Maintien	253 ha (1,7 %)	12 ha	Non	18 ha
N18	0 ha (0,1 %)	Maintien	0 ha (1,5 %)	0 ha	Non	0 ha

¹ Il y a maintien lorsque la proportion naturelle est faible, soit en deçà de 1,5 %.

Tableau 3 (suite). Seuils de peuplements mixtes matures par aire de trappe.

Aire de trappe	Superficie (ha) et proportion (%) de référence de peuplements mixtes matures (ha)	Type de seuil	Superficie (ha) et proportion (%) de peuplements mixtes matures à maintenir	Superficie (ha) de peuplements mixtes matures dans aire de trappe (à jour en 2019)	Récolte de peuplements mixtes possible?	Peuplements mixtes de 40 à 59 ans
N19	244 ha (3,1 %)	40 %	98 ha (1,2 %)	244 ha	Oui	30 ha
N20	689 ha (1,2 %)	Maintien	1379 ha (2,4 %)	206 ha	Non	42 ha
N21	15 ha (0,2 %)	Maintien	125 ha (1,5 %)	0 ha	Non	0 ha
O48C	726 ha (3,4 %)	40 %	291 ha (1,4 %)	254 ha	Non	23 ha
O52	217 ha (2,5 %)	50 %	108 ha (1,3 %)	38 ha	Non	3 ha
O53	1068 ha (2,1 %)	50 %	534 ha (1 %)	875 ha	Oui	328 ha
O54	1814 ha (5,5 %)	40 %	726 ha (2,2 %)	1794 ha	Oui	115 ha
O55	2190 ha (3,8 %)	40 %	876 ha (1,5 %)	878 ha	Oui	160 ha
O58	825 ha (2,5 %)	50 %	413 ha (1,3 %)	679 ha	Oui	131 ha
O59	1081 ha (3,3 %)	40 %	433 ha (1,3 %)	283 ha	Non	747 ha
O60	1002 ha (2,4 %)	50 %	501 ha (1,2 %)	312 ha	Non	1112 ha
O61	3290 ha (5,9 %)	40 %	1316 ha (2,3 %)	3253 ha	Oui	79 ha
O62	5379 ha (6,5 %)	40 %	2152 ha (2,6 %)	2751 ha	Oui	1733 ha
OM57	2333 ha (5,5 %)	40 %	933 ha (2,2 %)	997 ha	Oui	289 ha
W01	3355 ha (9,4 %)	40 %	1342 ha (3,7 %)	2081 ha	Oui	107 ha
W02	3056 ha (7,6 %)	40 %	1223 ha (3,1 %)	1748 ha	Oui	380 ha
W03	3173 ha (5,6 %)	40 %	1269 ha (2,3 %)	2395 ha	Oui	58 ha
W04	321 ha (1,3 %)	Maintien	641 ha (2,6 %)	582 ha	Non	4 ha
W04A	1079 ha (4,1 %)	40 %	432 ha (1,6 %)	557 ha	Oui	0 ha
W05C	1396 ha (4,1 %)	40 %	558 ha (1,6 %)	1235 ha	Oui	936 ha
W05D	2252 ha (3,4 %)	40 %	901 ha (1,4 %)	1121 ha	Oui	68 ha
W06	944 ha (6 %)	40 %	378 ha (2,4 %)	944 ha	Oui	255 ha

¹ Il y a maintien lorsque la proportion naturelle est faible, soit en deçà de 1,5 %.

Tableau 3 (suite). Seuils de peuplements mixtes matures par aire de trappe.

Aire de trappe	Superficie (ha) et proportion (%) de référence de peuplements mixtes matures (ha)	Type de seuil	Superficie (ha) et proportion (%) de peuplements mixtes matures à maintenir	Superficie (ha) de peuplements mixtes matures dans aire de trappe (à jour en 2019)	Récolte de peuplements mixtes possible?	Peuplements mixtes de 40 à 59 ans
W07	2152 ha (8,1 %)	40 %	861 ha (3,2 %)	2152 ha	Oui	0 ha
W08	1535 ha (4,5 %)	40 %	614 ha (1,8 %)	125 ha	Non	373 ha
W09	2682 ha (6,3 %)	40 %	1073 ha (2,5 %)	1264 ha	Oui	143 ha
W10	1310 ha (2,2 %)	50 %	655 ha (1,1 %)	1310 ha	Oui	11 ha
W10A	4158 ha (5 %)	40 %	1663 ha (2 %)	1471 ha	Non	17 ha
W11	3271 ha (5,3 %)	40 %	1308 ha (2,1 %)	1017 ha	Non	179 ha
W11A	1772 ha (4,5 %)	40 %	709 ha (1,8 %)	1072 ha	Oui	31 ha
W11B	1529 ha (4,5 %)	40 %	612 ha (1,8 %)	173 ha	Non	207 ha
W12	1759 ha (4,2 %)	40 %	703 ha (1,7 %)	771 ha	Oui	21 ha
W13	4379 ha (9,6 %)	40 %	1752 ha (3,9 %)	2238 ha	Oui	342 ha
W13A	3973 ha (9,1 %)	40 %	1589 ha (3,7 %)	1519 ha	Non	148 ha
W13B	3469 ha (7,7 %)	40 %	1388 ha (3,1 %)	733 ha	Non	82 ha
W14	2338 ha (6,4 %)	40 %	935 ha (2,6 %)	1030 ha	Oui	144 ha
W15	1645 ha (5,8 %)	40 %	658 ha (2,3 %)	1180 ha	Oui	109 ha
W16	1771 ha (3,2 %)	40 %	709 ha (1,3 %)	1722 ha	Oui	173 ha
W17	2811 ha (6,3 %)	40 %	1124 ha (2,5 %)	897 ha	Non	521 ha
W17A	2641 ha (5,1 %)	40 %	1056 ha (2 %)	256 ha	Non	365 ha
W18	2662 ha (9 %)	40 %	1065 ha (3,6 %)	1451 ha	Oui	784 ha
W19	2923 ha (8,1 %)	40 %	1169 ha (3,2 %)	1146 ha	Non	272 ha
W20	2030 ha (6,2 %)	40 %	812 ha (2,5 %)	600 ha	Non	228 ha
W21	4399 ha (8,8 %)	40 %	1759 ha (3,5 %)	1692 ha	Non	3264 ha

¹ Il y a maintien lorsque la proportion naturelle est faible, soit en deçà de 1,5 %.

Tableau 3 (suite). Seuils de peuplements mixtes matures par aire de trappe.

Aire de trappe	Superficie (ha) et proportion (%) de référence de peuplements mixtes matures (ha)	Type de seuil	Superficie (ha) et proportion (%) de peuplements mixtes matures à maintenir	Superficie (ha) de peuplements mixtes matures dans aire de trappe (à jour en 2019)	Récolte de peuplements mixtes possible?	Peuplements mixtes de 40 à 59 ans
W21A	868 ha (3,1 %)	40 %	347 ha (1,2 %)	292 ha	Non	985 ha
W21B	3028 ha (7,1 %)	40 %	1211 ha (2,8 %)	2684 ha	Oui	455 ha
W21C	2579 ha (6,1 %)	40 %	1031 ha (2,4 %)	1940 ha	Oui	52 ha
W22	1284 ha (4,6 %)	40 %	514 ha (1,8 %)	1180 ha	Oui	5 ha
W23	1269 ha (2,8 %)	50 %	635 ha (1,4 %)	1219 ha	Oui	114 ha
W23A	2070 ha (3,5 %)	40 %	828 ha (1,4 %)	2048 ha	Oui	218 ha
W23B	762 ha (3,5 %)	40 %	305 ha (1,4 %)	762 ha	Oui	11 ha
W24	2857 ha (8,1 %)	40 %	1143 ha (3,2 %)	1404 ha	Oui	539 ha
W24A	6838 ha (12,7 %)	40 %	2735 ha (5,1 %)	6765 ha	Oui	1290 ha
W24B	2031 ha (6,8 %)	40 %	813 ha (2,7 %)	2031 ha	Oui	232 ha
W24C	1201 ha (4,4 %)	40 %	481 ha (1,8 %)	554 ha	Oui	55 ha
W24D	2514 ha (5,2 %)	40 %	1006 ha (2,1 %)	635 ha	Non	239 ha
W25	1807 ha (6,1 %)	40 %	723 ha (2,4 %)	1798 ha	Oui	38 ha
W25A	2818 ha (4,5 %)	40 %	1127 ha (1,8 %)	830 ha	Non	17 ha
W25B	1017 ha (2,9 %)	50 %	509 ha (1,5 %)	644 ha	Oui	9 ha
W26	3953 ha (4,2 %)	40 %	1581 ha (1,7 %)	1800 ha	Oui	318 ha
W27	2042 ha (5 %)	40 %	817 ha (2 %)	1320 ha	Oui	28 ha
W53	2565 ha (4,4 %)	40 %	1026 ha (1,8 %)	916 ha	Non	11 ha
W53A	955 ha (4,7 %)	40 %	382 ha (1,9 %)	951 ha	Oui	0 ha

Pour des informations détaillées et les références scientifiques complètes, consultez la *Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes*. Ce sommaire et la Stratégie complète sont accessibles sur le site Internet <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-forestier-integre/nord-du-quebec/>